

GUIDE DE LA SIGNALÉTIQUE BILINGUE DANS L'ESPACE PUBLIC

Cadre législatif et institutionnel

Les panneaux d'entrée (EB10) et de sortie (EB20) de commune sont soumis à un régime législatif plus souple que les panneaux directionnels.

La [loi Molac du 21 mai 2021](#) consacre l'autorisation légale d'utiliser d'une signalétique bilingue français-langue régionale dans les bâtiments publics, pour les panneaux de signalisation, mais aussi dans la communication institutionnelle.

Le Conseil National de l'Information géographique précise que les panneaux d'entrée de commune et d'agglomération doivent être en français. Il est cependant possible d'ajouter un panneau avec le nom de la commune en alsacien / platt / welche sous le panneau en français.

L'OLCA préconise un affichage paritaire français-langue régionale.

L'OLCA recommande par ailleurs l'usage de la graphie ORTHAL, une méthode pour écrire l'alsacien adaptable à toutes les variantes de la langue. A cet effet, l'OLCA a publié un **Guide pour écrire et lire l'alsacien** qui reprend les principes de cette méthode (disponible sur le site www.olcalsace.org rubrique Publier et partager).



Coût

La **Région Grand Est** prévoit dans sa [Délibération N° 16SP-3094 du 15/12/2016](#), une aide (subvention d'équipement) pour les opérations de confection et de mise en place d'une signalétique en français et en langue régionale concernant :

- les plaques de rues ;
- les noms de communes apposés sur les panneaux à l'entrée des localités ;
- les dénominations de hameaux ainsi que d'autres noms toponymiques des communes (fermes, lieux significatifs...) ;
- ainsi que toute signalétique portant sur des bâtiments publics et utilitaires.

Nature et montant de l'aide :

- pour les communes de moins de 2 000 habitants : 70% du coût HT avec un plafond d'aide de 5 000 €,
- pour les communes de plus de 2 000 habitants : 40% du coût HT des travaux et 10% supplémentaires si le potentiel financier des communes concernées est inférieur à la moyenne départementale avec un plafond d'aide de 5 000 €.

Afin de renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide technique et financière à la signalisation bilingue paritaire posée par les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Toutes les informations sont disponibles sur le site de la CeA, [rubrique Bilinguisme](#).

Réalisation d'une étude toponymique

Préconisations

- Collecte orale sur le terrain (noms en usage)
- Recherches historiques (cadastre, archives...) avec possibilité de collaboration avec les Sociétés d'Histoire locales
- Usage de la graphie ORTHAL afin d'obtenir une cohérence globale. Si nécessaire, compromis entre formes anciennes et actuelles
- Usage d'une banque de données des toponymes en langue régionale

> L'OLCA peut vous assister dans le travail de collecte, de recherche historique et pour l'usage de la graphie ORTHAL.

Plaques de rue bilingues

Préconisations

- Comme pour les panneaux d'entrée de commune, l'OLCA préconise un affichage paritaire français-langue régionale : même taille, même police, même aspect.
- Les deux noms sont séparés d'une fine ligne blanche, ou inscrits sur deux plaques de dimensions et d'aspect identiques.
- Il est important d'informer les habitants de l'opération, afin qu'ils s'en approprient la finalité.

Plaques directionnelles bilingues

Préconisations

Les recommandations de présentation sont les mêmes que pour les panneaux d'entrées d'agglomération et les plaques de rue.

Il est également recommandé de mener une opération d'information auprès des habitants afin que la démarche leur soit familière.

Vers un bilinguisme généralisé pour toute nouvelle signalétique

- La mise en place de panneaux en alsacien / platt / welche est moins coûteuse lorsqu'elle est réalisée en même temps que le remplacement de panneaux anciens/usagés. Il est donc possible et rentable économiquement de procéder à la pose de panneaux bilingues à chaque renouvellement.
- Pour les nouveaux lotissements, lieux-dits ou les nouvelles rues, l'OLCA peut vous accompagner dans la création d'un nouveau nom alsacien plus authentique ou dans le choix d'un nom alsacien préexistant.